



**SCHOOL TAX FORM
2019 - 2020 TAXATION YEAR**

**FORMULAIRE DE TAXE SCOLAIRE
ANNÉE D'IMPOSITION 2019 - 2020**

The newly adopted *Act to reform the school tax system* provides for one unified tax rate within a given region. These new rates come into effect on July 1, 2018.

Due to these changes, property owners are no longer limited in their choice of school board. For the 2019-2020 taxation year, taxpayers have the option to choose which school board to be taxed by.

Taxpayers wishing to be taxed by the Sir Wilfrid Laurier School Board must complete and sign this form. This form must be returned to us before April 1, 2019

La nouvelle *Loi portant réforme du système de taxation scolaire* prévoit un seul taux de taxation par région. Les nouveaux taux entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

En raison de ces changements, les propriétaires fonciers pourront payer leur taxe scolaire à une autre commission scolaire s'ils le désirent. Ainsi, pour l'année d'imposition 2019-2020, les contribuables pourront choisir d'être imposés par une autre commission scolaire.

Les contribuables qui souhaitent payer leur taxe scolaire à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent remplir, signer et nous retourner le présent formulaire, au plus tard le 1^{er} avril 2019

Date:	Date :
Roll Number:	Numéro de matricule :
Address of Property:	Adresse de la propriété :
Name:	Name :
Mailing Address:	Adresse postale :

TO BE COMPLETED BY PROPERTY OWNERS	À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE
I choose to pay my taxes to: Sir Wilfrid Laurier School Board (Anglophone) <input type="checkbox"/>	Je choisis de payer la taxe scolaire à : (francophone) <input type="checkbox"/> (Veuillez fournir le nom de la commission scolaire)

If you own additional properties, please indicate the property roll numbers or addresses.	Si vous possédez d'autres propriétés, bien vouloir nous indiquer les matricules ou les adresses des propriétés.

Signature of property owner(s):	Signature du ou des propriétaires :
Telephone:	Téléphone :
Date:	Date :